



Détissages – « AR SEIZ BREUR »
5 au 13 août 2023, Saint-Thélo

Appel à candidatures

Pour sa onzième édition de Détissages, l'association Mémoire en demeure organise avec le soutien de la commune de Saint Thélo, de la Route du Lin, du département des Côtes d'Armor et de la région Bretagne, du 5 août au 13 août 2023, un temps d'exposition et de rencontres entre artistes et créateurs textiles sur le thème de « **AR SEIZ BREUR** ».

Objectif

Détissages est une rencontre d'artistes et de créateurs textiles au cours de laquelle ceux-ci échangent autour de leur passion, entre eux et avec le public.

Le principe des résidences est que ces échanges permettent la réalisation d'œuvres communes ou individuelles sur le thème déterminé.

Au cours de cette semaine, l'exposition thématique et des ateliers seront ouverts au public. Des démonstrations, des ateliers, des conférences seront aussi proposés.

La semaine se terminera par la présentation les vendredi après-midi, samedi et dimanche de votre travail ainsi que celui effectué en résidence et un marché des tisserands.

« AR SEIZ BREUR »

Cela fera 100 ans en 2023 que le mouvement **AR SEIZ BREUR** (ou Sept Frères) a été créé par Jeanne Malivel, artiste native de Loudéac. Secondée puis remplacée après son décès prématuré en 1926 par René-Yves Creston à la tête de ce mouvement d'art breton moderne, cette artiste laisse une trace identitaire forte dans notre région. C'est pourquoi il a été décidé de mettre ce mouvement au goût du jour. Comme cela a été le cas lors des dernières éditions, le projet est lié aux expositions à la Maison des Toiles à Saint-Thélo et à l'Atelier musée du Tissage à Uzel.

Ce que nous attendons des artistes et créateurs : qu'ils s'inspirent du mouvement « **AR SEIZ BREUR** » et proposent des œuvres contemporaines « art breton ». Le textile restant l'élément principal de l'œuvre.

Logistique

Deux types de candidatures sont possibles :

- **résidence** : Quelques artistes et créateurs textiles seront retenus(es). Ils passeront 9 jours à St Thélo du 5 au 13 août et pourront exposer plusieurs œuvres.

- **exposition thématique** : plusieurs autres artistes seront autorisés à exposer une seule œuvre du 5 au 13 août.

Les conditions financières sont les suivantes :

- les artistes et créateurs textiles en résidence sont nourris, logés (hébergement collectif),
- ils reçoivent pour leur monstration un montant forfaitaire de 500€.

- les artistes exposants '*thématique*', paient l'expédition, la réexpédition et l'emballage de leur œuvre.

Les œuvres exposées à Saint-Thélo sont assurées et une convention est établie entre les artistes et les organisateurs. Les œuvres peuvent être proposées à la vente. Les organisateurs ne prélèvent pas de pourcentage sur les ventes.

Programme

Le programme prévoit :

La réception des candidatures pour les résidences et l'exposition thématique le 15 mars 2023

Le Jury délibère et choisit les artistes et créateurs en résidence et les œuvres pour l'exposition.

L'arrivée des artistes/créateurs résidents est prévue le samedi 5 août 2023 dans la matinée. Prise de contact entre participants, découvertes des lieux et installation des ateliers.

Au cours des journées des 6 au 10 août, les résidents travaillent en atelier, échangent entre participants, découvrent la région et partagent avec le public (plan horaire à définir). Les 11, 12 et 13, les résidents présentent leur travail personnel et ceux effectués pendant la semaine à l'Espace Tadashi Kawamata.

Les œuvres retenues pour l'exposition thématique doivent être acheminées à Saint Thélo pour le 15 juillet 2023 et seront réexpédiées à partir du 16 août.

Environnement

La région de Saint-Thélo et d'Uzel est située sur la Route du Lin, au centre de la Bretagne, près de Loudéac. Riche d'un patrimoine pluriséculaire impressionnant, tant humain qu'architectural, ces villages tisserands se sont ouverts audacieusement aux arts contemporains dès les années 1980. C'est dans ce cadre que furent institués les écomusées de la Maison des Toiles (Saint-Thélo) et de l'Atelier du Tissage (Uzel). Le lien entre mémoire et création a été marqué avec une vigueur particulière par l'intervention de Tadashi Kawamata. L'architecte japonais a travaillé sur le site en 2004, 2005 et 2006, avec une équipe internationale d'étudiants, sur un financement de la Fondation de France et de l'Europe. Les maisons de tisserands qu'il a réhabilitées à Saint-Thélo autour d'un belvédère en forme de gigantesque métier à tisser sont une invitation pérenne à l'exploitation artistique de la fibre textile.

Comment postuler ?

Si vous souhaitez participer à Détissages, il vous appartient de soumettre votre candidature avant le 15 mars 2023. Les artistes et créateurs textiles peuvent postuler pour la formule « en résidence » et/ou la formule « artistes thématiques ». Dans le premier cas, ils peuvent proposer entre une et quinze pièces chacun, dans les limites maximales d'une surface murale de 2,50 m de haut x 5 m de large. Dans la formule « artistes thématiques », les artistes ne soumettent qu'une seule œuvre au jury. Les œuvres peuvent être en deux ou trois dimensions. Elles peuvent être conçues pour l'intérieur ou l'extérieur.

Complétez le formulaire ci-après, accompagné d'une photo en fichier jpeg de 200 dpi de chacune des œuvres que vous proposez. Vous devez adresser votre mail à Claire Aubert, memoireendemeure@gmail.com. N'hésitez pas à la contacter pour toute information complémentaire. Un message vous sera adressé à réception de votre candidature. Si vous ne le recevez pas, téléphonez à Claire Aubert au 07.81.84.41.60.

Détissages 5 au 13 août 2023, Saint-Thélo.

Formulaire de candidature

Nom, prénom

Pseudonyme

Adresse postale

Adresse email

Téléphone

Année de naissance

Site ou blog personnel

**N°MDA (recommandé – joindre une photocopie du certificat d'inscription)
Ou N° SIREN (joindre l'attestation)**

Je postule pour (rayer, au besoin, la formule inutile) :

- formule « en résidence »

- formule « exposition thématique » : je ne soumetts qu'une œuvre au jury. Je m'engage à acquitter les frais d'expédition et d'emballage de mon œuvre à l'aller et au retour.

Si vous postulez pour la résidence et que vous n'êtes pas retenu(e), acceptez-vous de mettre une œuvre à disposition pour l'exposition thématique ? Oui Non

Formation (artistique ou professionnel) :

Principales expositions/salons ou interventions artistiques :

Exposé détaillé de la démarche :

Exposé concret du travail que vous vous proposez d'effectuer en présence du public au cours des ateliers (pour les artistes et créateurs textiles en résidence) :

